



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le 29/11/2017*

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du changement de formule du Lévothyrox®, certaines difficultés dans l'information sur les médicaments apportée, en France, aux patients et aux professionnels de santé ont été mises en lumière. Ce constat vient d'être confirmé par la mission parlementaire « flash » sur le Lévothyrox®, menée par le député Jean-Pierre Door, à la demande de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale. Elle appelle à rénover les dispositifs d'information et préconise que ceux-ci s'adressent plus directement aux patients.

L'accès à l'information est en effet un droit essentiel du patient. La bonne compréhension de son traitement et de sa pathologie lui permet notamment de gagner en autonomie et d'être acteur de sa santé. L'information se doit d'être adaptée, rapide, loyale, pertinente, objective et de qualité pour guider les patients dans leur prise en charge. L'information des professionnels de santé, en particulier des prescripteurs et des dispensateurs de médicaments, est également une nécessité de premier plan tant pour garantir la qualité des prises en charge que pour protéger la chaîne de confiance qui doit relier les acteurs du soins entre eux. La fin d'un mode d'information uniquement « descendant », qui présume la passivité des prescripteurs et des usagers, est aujourd'hui nécessaire pour favoriser les échanges et la réactivité. L'information des patients et des professionnels doit également intégrer les nouveaux modes et canaux de communication à grande audience (réseaux sociaux, médias numériques etc.).

Au vu de ces constats, j'ai décidé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, une mission pour améliorer l'information des patients et des professionnels de santé sur les médicaments. J'ai l'honneur de vous demander d'y participer, au sein d'un groupe de travail resserré, polyvalent et indépendant, composé de personnalités qualifiées aux profils variés :

- **Mme Magali Leo**, co-présidente de la mission, responsable du plaidoyer de l'Association Renaloo et anciennement chargée de mission du Collectif Interassociatif sur la Santé (aujourd'hui France Asso Santé) ;
- **Dr Gérard Kierzek**, co-président de la mission, praticien hospitalier et chroniqueur santé pour Europe 1, France Télévision et Télé 7 jours ;
- **M. Henri Bergeron**, sociologue au CNRS-Sciences Po, coordinateur scientifique de la chaire santé de Sciences Po et co-directeur de l'axe santé du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po ;
- **Dr Lucas Beurton-Couraud**, médecin généraliste dans le Finistère, élu URPS Bretagne et membre du groupe expert « médicament » du Collège de Médecine Générale ;
- **Dr Béatrice Clairaz-Mahiou**, pharmacienne d'officine en région parisienne, élue URPS Ile de France, coprésidente de l'Européenne de pharmacie clinique officinale (EPCO) et spécialisée dans les soins de support et l'accompagnement des patients atteints de cancer ;
- **Mme Corinne Devos** : administratrice de l'Association François Aupetit (AFA) Crohn RCH France, référente « écoute soutien et éducation thérapeutique du patient » ;

Mesdames Sara-Lou Gerber et Dorothée Pradines, auditrices au Conseil d'Etat, en seront les rapporteurs.

Votre mission consistera à proposer, en toute indépendance, des pistes d'amélioration concernant notamment les questions suivantes :

- les conditions justifiant l'information sur les médicaments et ses cibles (intérêt et bénéfice pour les professionnels de santé et/ou patients) ;
- l'élaboration de l'information, adaptée aux différentes cibles ;
- l'accès à l'information sur les médicaments et les canaux de communication à privilégier ;
- les modalités de l'information en direction des différents acteurs de la prise en charge des patients ;
- la qualité de l'information et sa vérification, laquelle suppose, surtout dans un contexte de perte de confiance envers la parole scientifique et ses porteurs, la transparence sur l'auteur et l'émetteur de l'information ;
- l'adaptation de l'information à produire, au long cours ou en période de crise sanitaire, et leur articulation ;
- la formation et l'éducation sur le médicament, pour les différents acteurs concernés.

Vous travaillerez sur tous les maillons de de la chaîne de l'information, en intégrant le rôle de l'industrie pharmaceutique et des medias :

- communication des autorités publiques avec les professionnels de santé ;
- communication des autorités publiques avec les patients et le grand public ;
- communication des professionnels de santé avec les patients et le grand public ;
- communication des professionnels de santé entre eux ;
- communication des patients entre eux.

A cette fin, vous auditionnerez les parties prenantes (représentants des patients, professionnels de santé libéraux et hospitaliers, ordres professionnels, médias, industrie, agences sanitaires, directions du ministère, etc.) dont vous estimerez l'expertise utile à vos travaux. Vous pourrez considérer les expériences régionales, nationales, voire étrangères.

Vous vous appuyerez en outre en tant que de besoin sur les services du ministère.

Je vous remercie de me remettre votre rapport au 31 mai 2018.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN